



Instructeur canin (H/F/X)

Animaux - Elevage

Chef d'entreprise

Durée

2 ans

Tranche d'âge

18 à 25 ans

25 ans et +

Finalité

Diplôme

Pratique en entreprise / Alternance

Oui

Métier en pénurie / Fonction critique

Non



Assis, couché, debout, donne la patte,... vous rêvez d'être non pas la personne qui murmurait à l'oreille des chevaux mais plutôt celle qui murmure à l'oreille des chiens ?

L'Instructeur canin et l'Instructrice canine apprennent au propriétaire à éduquer son chien. Pour ce faire, **ils donnent des cours théoriques et pratiques auxquels participent tant le chien que son maître**. Les principaux objectifs pédagogiques sont la socialisation du chien, son obéissance et éventuellement sa participation à des pratiques sportives telles que l'Agility.

Au cours de cette formation de chef d'entreprise, vous développerez toutes les compétences et apprendrez toutes les techniques nécessaires au métier d'Instructeur canin :

Observer et connaître les animaux : connaître les principales races de chiens, leurs caractéristiques générales et particulières ainsi que leur caractère.

Assurer le bien-être et les soins aux animaux : les instructeurs donnent les principales consignes relatives à la santé et au bien-être du chien. Ces consignes ont déjà dû être données par le vendeur ou l'éleveur, les instructeurs les appliquent dans des cas concrets. Ils donnent les premiers soins si nécessaire lors des séances.

Assurer les bases de l'éducation : comprendre le langage canin et analyser le comportement du chien. Distinguer les différentes disciplines et les différents objectifs poursuivis par le maître, en fonction de l'éducation du chien. Communiquer avec le chien, donner les codes de communication aux maîtres.

Organiser les séquences d'éducation : organiser et réaliser des séances d'éducation, en extérieur, en salle, des cours théoriques mais aussi pratiques. Exercices d'obéissance, d'agilité, de psychologie, exercices spécialisés pour certains chiens guides, police,... Analyser la compréhension du langage canin par le maître et l'aider à s'améliorer.

Gérer l'activité commerciale : accueillir le client et comprendre son attente, analyser ses besoins en fonction de sa situation de vie et lui proposer des formules de cours. Gérer les aspects commerciaux de son activité, faire de la publicité, communiquer,...

Gérer les locaux et le matériel : organiser et entretenir son lieu de travail. Agencer le milieu éducatif du chien mais aussi les locaux. Entretenir le matériel et les équipements nécessaires à la pratique des diverses activités.

S'intégrer dans la vie professionnelle : respecter les obligations légales et réglementaires du secteur ainsi que l'éthique et la déontologie. Prendre part à la vie corporative et associative du milieu canin.

Les Instructeurs canins connaissent les différentes races et reconnaissent les comportements canins déviants. Ils mettent en place des séquences d'éducation pour y remédier. **Ils apprennent au propriétaire à comprendre les ressorts essentiels régissant le comportement du chien** et la façon de les utiliser. **Ils lui apprennent à respecter le confort et l'intégrité de son compagnon et à guider ou gérer son chien d'une manière harmonieuse et civique** afin de limiter les causes de nuisances possibles. Il est aussi possible de se spécialiser à la formation de chiens d'aide ou chiens acteurs.

Alors, si vous souhaitez donner du chien à votre parcours professionnel, rendez-vous dans l'un des Centres qui propose cette formation afin de vous y inscrire.

La pratique en entreprise est recommandée dans cette formation via le modèle de formation en alternance

(<https://www.ifapme.be/decouvrir-lalternance>) : ± 8h de cours en horaire décalé et ± 30h de pratique en entreprise par semaine ; rémunérés.

Un stage d'observation de 40h est obligatoire.

Débouché(s) métier(s)

Instructeur indépendant / Instructrice indépendante
 Créer / reprendre un centre
 Employé / Employée dans un centre d'éducation canine

Débouché(s) future(s) formation(s)

Gestionnaire de pensions pour animaux (<https://www.ifapme.be/formations/chef-dentreprise/gestionnaire-de-pensions-pour-animaux>)
 Eleveur de chiens et chats (<https://www.ifapme.be/formations/chef-dentreprise/eleveur-de-chiens-et-chats>)

Point(s) fort(s)

Sur le terrain Proche des animaux Contact client Activité en extérieur

Finalité

Diplôme de formation de Chef d'entreprise, homologué par la Communauté française Certificat de connaissances de base en gestion

Aptitudes

L'Instructeur canin et l'Instructrice canine doivent posséder plusieurs qualités :

Contact humain : un contact facile et professionnel est nécessaire puisque le métier impose de nombreuses rencontres : clients, éleveurs, familles,...

Communication et pédagogie : vous serez amené à présenter et donner des séances de cours pratiques et théoriques. Il faut donc vous adapter au public et aux attentes de celui-ci.

Passion : ce métier requiert une passion envers les animaux puisque vous les côtoyez au quotidien. De plus, vous connaissez chaque race et ses particularités au niveau du comportement afin de faciliter son adaptation et son éducation.

Flexibilité : les horaires de travail peuvent être adaptés en fonction des disponibilités des clients, vous travaillez souvent en soirée ou le week-end. Vous devez parfois vous déplacer pour intervenir chez les clients.

Rigueur et discipline : vous travaillez avec des animaux, même si vous êtes un spécialiste du comportement, vous devez prendre toutes les mesures de sécurité nécessaires. Vous respectez également toutes les consignes liées au bien-être animal ainsi qu'à l'hygiène.

Programme

1ère année :

V60/5 Sélection et reproduction des animaux (24h)

V60/5 Bien-être et soins aux animaux (26h)

V60/5 Bases de l'éducation (28h)

V60/5 Gestion de l'activité commerciale (20h)

V60/5 Gestion des locaux et du matériel (8h)

V60/5 Intégration dans la vie professionnelle (14h)

V60/5 Présentation des filières de 2ème CE (2h)

2ème année :

V10/6 Bien-être et soins aux animaux (4h)

V10/6 Bases de l'éducation (40h)

V10/6 Gestion des locaux et du matériel (4h)

V10/6 Intégration dans la vie professionnelle (6h)

V10/6 Organiser les séquences d'éducation (80h)

Conditions d'admission à une formation pour adultes

Ne plus être soumis à l'obligation scolaire (<http://www.enseignement.be/index.php?page=24546&navi=22#r%C3%A8gles>) ;

Satisfaire à l'une de ces 3 exigences :

Soit **être titulaire du certificat d'apprentissage IFAPME** ou avoir terminé avec fruit les cours généraux et professionnels de fin d'apprentissage et réussir l'examen pratique au plus tard en fin de la seconde année de formation ;

Soit avoir suivi avec fruit le **2ème degré de l'enseignement secondaire général, technique ou artistique**, ou le 3ème degré de l'enseignement secondaire professionnel et dans ce cas avoir obtenu le certificat de qualification ;

Soit avoir satisfait à un **examen d'entrée**.

S'inscrire aux cours de formation dans la profession faisant l'objet de la convention de stage dans les 6 semaines à dater du premier cours et au plus tard le 31 octobre.

Il peut exister des conditions particulières pour quelques formations. Soyez attentif aux mentions indiquées dans la fiche formation que vous consulterez.

S'inscrire à une formation pour adultes

Délais et informations

Les inscriptions sont **ouvertes jusqu'au fin octobre**. En cas d'année préparatoire, les inscriptions sont **possibles jusqu'au 15 novembre**. Il est possible de s'inscrire à certaines formations (<https://www.ifapme.be/rentree-janvier>) pendant le mois de **janvier**.

Des droits d'inscription sont requis. Le montant varie d'une formation à l'autre mais est compris généralement entre 220 et 350€ ou plus.

Prenez contact avec le Centre IFAPME (<https://ifapme.be/centres>) qui organise la formation.

S'inscrire

Pour l'inscription proprement dite, munissez-vous des documents suivants :

votre **carte d'identité** ;

une **copie du dernier diplôme** (ou bulletin) obtenu ;

si vous êtes demandeur d'emploi et vous vous inscrivez à une formation à un "métier en pénurie" (<https://ifapme.be/actualites/metiers-en-penuriecritiques-60-formations-ifapme-y-repondent>), une **attestation d'inscription au FOREM** (<https://www.leforem.be/>) pour profiter d'un possible incitant financier.

Après cette inscription, **si l'Alternance est possible pour cette formation**, vous pouvez trouver une entreprise avec laquelle signer une convention de stage.

Pour signer votre convention ou en cas de difficultés, contactez un Service de l'IFAPME près de chez vous. Pour ce rendez-vous, munissez-vous des documents suivants :

votre carte d'identité

la preuve de votre inscription à la formation.



La Louvière

Rue des Boulonneries, 1 7100 La Louvière

064 31 13 90

Secrétariat :

Du lundi au vendredi : de 8h à 12h et de 13h à 20h30

Non disponible

mbc@ifapme.be

Type d'inscription

Au Centre/lieu de formation

Dispenses partielles

Consultez votre centre pour en savoir plus.

Bon à savoir

Inscription possible jusqu'au 30 octobre de l'année académique concernée.

Le montant du minerval est de 335€ la 1ère année de formation et de 125€ la 2ème année de formation.